

Adresse de la société populaire de Cassaigne (Gers), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Cassaigne (Gers), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 433-434;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18473\\_t1\\_0433\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18473_t1_0433_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

éprouver le même sort que lui, que l'humanité n'ait plus à souffrir de leurs presances... Nôtre cri de ralliment est : Convention nationale, nôtre mot d'ordre : Soumission a ses décrêts... Cet épanchement augmente les plaisirs que ce jour nous fait goûter.

Salut et entier devoiement.

GUEPUR, *agent national*  
et 72 autres signatures.

## 47

**La commune d'Arras [Pas-de-Calais] prévient la Convention que si elle veut sauver la liberté, le seul moyen est trouvé dans la punition des tyrans et de leurs continuateurs.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (100).**

[*Extrait du registre du conseil général de la commune d'Arras, et adresse de celui-ci à la Convention nationale, le 25 brumaire an III*] (101)

Extrait du registre aux délibérations du conseil général de la commune d'Arras, séance du 25 brumaire 3<sup>e</sup> année républicaine.

Un membre propose de faire une adresse à la convention pour lui faire connoître l'adhésion du conseil général a l'acte de vigueur qu'elle a montré dans la journée du vingt-un de ce mois, Cette proposition mise aux voix est adopté et l'assemblée nomme pour la rédaction les citoyens Danten, Leuglet et Gaÿant. Un grand nombre de citoyens presens à la séance, d'un mouvement spontané applaudissent a cette délibération et demandent que les citoyens de cette commune soient admise à la signer pour prouver à la Convention que cet acte d'adhésion n'est pas seulement le fait des membres composant le conseil général, mais encore celui des habitans de cette commune qui saisiront toujours avec empressement l'occasion de prouver leur devoiement à la représentation nationale et la haine éternelle qu'ils ont voué aux factieux et aux intrigans dont ils ete trop longtems victimes.

Cette demande est convertie en motion par un des membres qui propose que l'adresse aiant été rédigée, acceptée et signée par les membres du conseil général, il soit fait une proclamation pour avertir les citoyens, qu'elle sera déposée dans la maison commune pour qu'ils puissent en prendre lecture, et la signer, pour être ensuite envoyée à la Convention

Cette proposition mise aux voix est adoptée. Collationné.

LEFRAN.

(100) P.-V., XLIX, 309.

(101) C 324, pl. 1401, p. 18.

Législateurs,

Nous ne vous remercierons pas d'avoir fait votre devoir, vous avez déjà trouvé le prix de vos services et de votre devoiement dans la reconnaissance du peuple soulevé dans toute l'étendue de la republique contre ces hommes qui sous le masque du patriotisme travaillent chaque jour à nous reforger de nouveaux fers.

Et vous observateurs fideles des evenemens, il est inutile de vous dire que l'oppression dont nous avons été si longtems victimes n'étoit pas l'ouvrage d'un seul; robespierre qui en étoit le chef avoit des supots qui n'étant pas entiere-ment dévoilé au neuf thermidor, n'ont pû être frappés, en même tems que lui, du glaive de la justice.

Nous ne vous rappellerons point les noms de ces hommes odieux qui pendant que nous dansions encore sur les ruines de la bastille, en créoiert de nouvelles, pour y plonger des hommes paisibles et des malheureux cultivateurs, ils sont déjà connus de la france entière, vous en avez dissous les principaux rassemblemens par votre decret du vingt un brumaire.

Representans, ce n'est point assez de les avoir dissous, il faut les atteindre : la terreur qu'ils ont repandû n'est point encore totalement dissipée, elle intimide encore les esprits foibles dans les départemens ou ils ont exercés leurs vexations. Ce n'est point seulement aux Jacobins qu'il se trouvoit des agens de la tyrannie, nous vous rappellons que c'est au milieu de vous, et à votre tribune que des hommes placés au timon du gouvernement sont venus vous faire l'apologie de ceux qui sous nos yeux ont exercé les plus grandes cruautés, et pour prix de leur barbarie, les associer à la gloire de la bataille de Fleurus.

Représentans qui voulez sauver la patrie, poursuivez les complices des tyrans, punissez les hardis usurpateurs de l'autorité souveraine.

Le peuple veille, partout il vous a soutenu, partout il deffendra les principes et toujours son triomphe sera certain; c'est lui qui vous a dévoilé le secret de votre force, c'est dans vos mains qu'il dépose le soin de la déployer, encore un pas et la liberté, la liberté du monde est affermie sur des bases innébranlables.

DANTEN, *maire*, LEUGLET le jeune, *agent national*, GAÿANT, *officier municipal*, LEFRAN, *suivent environ 788 signatures sur 13 pages.*

## 48

**La société populaire de Cassaigne, département du Cher [sic pour Gers], annonce à la Convention nationale que son Adresse aux Français est gravée dans le coeur des habitans des campagnes, et qu'elle a encore augmenté l'amour et la confiance qu'ils avoient dans leurs mandataires.**

**Mention honorable, insertion aux bulletins (102).**

[*La société populaire de Cassaigne à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (103)

Représentans,

Votre adresse au peuple français ramène le calme et la joie jusqu'au fond de nos campagnes. Fixés les y à jamais en rendant immuables les principes sacrés que vous proclamés et dont naguères l'exécrable despotisme faisoit un jeu de mots? que le jour de la justice ne cesse de luire sur la France? que le glaive de la loy respectant désormais l'innocence et l'erreur n'atteigne que l'astucieuse intrigue et l'ambition immorale, ces compagnes éternelles du crime? faites exécuter le decret qui demande compte de leur fortune à tous ceux qui ont exercé des fonctions publiques. Si cette sage loy n'eut pas du démasquer des fripons et des fourbes, son exécution n'auroit pas été entravée par le tyran Robespierre et ses dignes consorts : hatés vous donc, Pères du peuple, de prendre cette mesure que la probité, que l'intérêt de la patrie réclament a grands cris et qui augmentera, soyés en surs, l'amour et la confiance que tous les vrais patriotes vous ont si justement voué.

*Suivent 13 signatures.*

**49**

**Les administrateurs du district d'Arras [Pas-de-Calais] écrivent à la Convention et la félicitent d'avoir abattu le colosse des Jacobins, qui avoit ouvert une lutte entre le peuple et ses représentans; ils ne sont plus, ajoutent-ils, et la liberté leur survit.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (104).**

[*Les administrateurs du district d'Arras à la Convention nationale, le 21 brumaire an III*] (105)

L'opinion publique vient de remporter sa bataille de Fleurus.

La breche étoit ouverte, le terrorisme avoit amoncelé autour de lui tous ses serpens, le crime adossé au nom colossal de Jacobin avoit osé proposer la lutte de corps à corps avec le peuple et ses représentans.

Mais tel est le destin de tous les conspirateurs et de tous ces forfaits, ils s'éclipsent devant le genie protecteur de notre république naissante, comme des ombres légères. Hier les

Jacobins existoient, leur audace répandoit encore la terreur à l'innocence paisible, aujourd'hui ils ne sont plus et la liberté leur survit toujours.

L'haleine dévorante qui depuis un an dessechoit les principes s'est évanouie devant les rayons de la vertu; que l'arbitraire ce père de oppretion cache donc sa tete hideuse dans la tombe du dictateur.

Une etincele electrique parti de la masse du peuple vient de faire crever le sombre nuage dont le sein renfermoit la foudre meurtrière et qui ne pésoit sur l'opinion publique que pour la soulever sans cesse et la déchirer par des convulsions toujours renaissantes.

Qu'un rayon de bonheur s'offre maintenant a tous les regards, que la République voye sa base d'airain appuyée sur des loix immuables, parcequ'elle sont émanées des principes qui ne changent jamais et dépit des travestissemens bizarres dont les affluboient nos anciens decemvirs.

Vous meritez Legislateurs une couronne civique et nous vous l'offrons digne de vous dans cette ivresse de joie que répand autourd de nous la victoire qui fera l'époque la plus glorieuse dans l'histoire de vos travaux.

Anathème aux factieux, gloire à la Convention, triomphe pour les droits du souverain : voici les cris unanimes dont Arras rétentit aujourd'huy, et dont nous nous rendons echos auprès de vous.

Les administrateurs du district d'Arras.

LENGLET, *agent national*, BARBE, *adjoint à l'agent national*, HOVINE, *secrétaire et 4 autres signatures.*

**50**

**Le directoire du département du Pas-de-Calais dit à la Convention : « Un seul cri se fait entendre dans tous les coeurs de notre département : Vive la République! vive la Convention! les Jacobins ne sont plus; et ce cri unanime, accompagné de mille transports d'allégresse annonce combien la victoire est signalée ». Il félicite la Convention d'avoir détruit cette faction qui vouloit la rivaliser, et l'invite à rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (106).**

[*Le directoire du département du Pas-de-Calais à la Convention nationale, Arras le 26 brumaire an III*] (107)

Un seul cri se fait entendre dans tous les points de notre département, Vive la Répu-

(102) P.-V., XLIX, 309.

(103) C 326, pl. 1423, p. 4. *Bull.*, 30 brum.

(104) P.-V., XLIX, 310.

(105) C 324, pl. 1401, p. 19.

(106) P.-V., XLIX, 310.

(107) C 324, pl. 1401, p. 20. *Bull.*, 30 brum. *Moniteur*, XXII, 548; *M.U.*, n° 1349.